

... le projet de loi de finances pour 2026

## MISSION « CULTURE »

**Vincent ÉBLÉ, Sénateur de Seine-et-Marne et Didier RAMBAUD, Sénateur de l'Isère, rapporteurs spéciaux.**

Le montant global des crédits demandés dans le cadre du projet de loi de finances s'élève à **3,736 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE)** et à **3,747 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**.

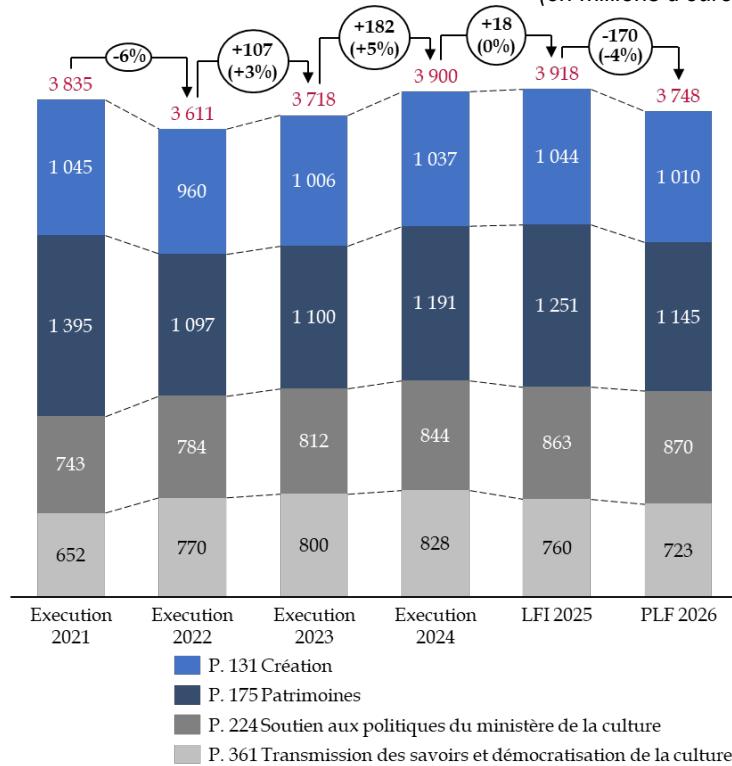
### 1. APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE HAUSSE, UNE BAISSE SENSIBLE DES CRÉDITS EN 2026

**Les crédits devraient diminuer de 292 millions d'euros (- 7,25 %) en AE et de 170 millions d'euros (- 4,34 %) en CP par rapport à 2025.** Malgré la baisse annoncée en PLF 2025, les crédits de la mission ont été finalement été relativement stables entre 2024 et 2025 grâce à l'adoption d'amendements adoptés au Sénat, aboutissant à une diminution de 2,15 % en AE mais une augmentation d'1,4 % en CP. En conséquence, 2026 devrait être la première année de réelle baisse des crédits.

Depuis 2022, les crédits de la mission enregistreraient ainsi une progression de 105 millions d'euros en AE et 136 millions d'euros en CP. Cette hausse reste cependant modeste au regard du volume global de la mission.

Évolution des crédits de paiement de la mission « Culture » par programme

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

Le montant total de la dépense fiscale directement ou subsidiairement rattachée à la mission devrait être supérieur à **1,3 milliard d'euros en 2026, soit près d'un quart des crédits budgétaires accordés à la mission « Culture ».**

Les taux réduits de TVA représentent à eux seuls un total de 751 millions d'euros, dont 355 millions d'euros pour le taux réduit à 5,5 % pour les droits d'entrées dans des spectacles.

## 2. UNE MISSION QUI CONCENTRE UN TRÈS GRAND NOMBRE D'OPÉRATEURS

La mission « Culture » a la particularité de subventionner un nombre important d'opérateurs : **72 opérateurs sont concernés**, dont le total des budgets s'élève à 2,5 milliards d'euros. Sont concernés aussi bien des grands établissements parisiens (Opéra de Paris, Comédie Française, musée du Louvre...) que des plus petits opérateurs implantés en région (écoles nationales supérieures d'art en région, monuments du Centre des monuments nationaux...).

Les opérateurs du programme ont la particularité de bénéficier d'un **taux élevé de ressources propres**, dans la mesure où il s'agit bien souvent d'établissements ouverts au public. Le montant cumulé des **ressources propres des opérateurs du programme atteint en 2025 1,2 milliard d'euros**, contre 1,3 milliard d'euros versés par l'État.

### Subvention pour charges de service public des principaux opérateurs de la mission en 2026

(en millions d'euros)

Établissement	Montant
Universcience	113,4
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	113,0
Opéra national de Paris	111,5
Institut national de recherches archéologiques préventives	97,6
Musée du Louvre	90,4
Centre des monuments nationaux	71,2
Écoles d'architecture	56,9
Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac	47,8
Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	46,2

Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

## 3. UNE RELATIVE STABILITÉ DES CRÉDITS DÉDIÉS AU SPECTACLE VIVANT DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION

Les moyens accordés à la création artistique continuent de dépasser le milliard d'euros dans un contexte de dynamisme de la fréquentation du spectacle vivant. Si de nombreux travaux avaient été engagés par les principaux opérateurs du spectacle vivant au cours des dernières années, **le lancement de nouvelles opérations n'est pas prévu en 2026, à l'exception des 46 millions d'euros en AE pour les travaux de rénovation du Palais de Tokyo, dont le démarrage est prévu début 2027.**

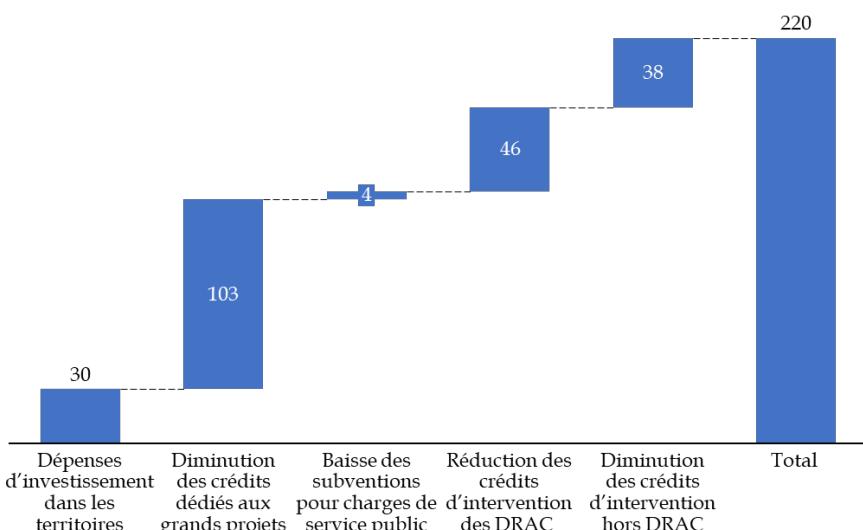
L'économie du spectacle vivant est relativement dynamique : en 2024, le nombre de représentations déclarées est à ce stade stable par rapport à 2023 (près de 230 000 représentations). Le ministère dénombre, tous genres confondus, **65 millions de spectateurs et une recette de 2,4 milliards d'euros en 2024<sup>1</sup>.**

## 4. UNE BAISSE DES CRÉDITS POUR LE PATRIMOINE QUI RÉDUIT LE LANCEMENT DE NOUVELLES OPÉRATIONS

**Le programme 175 devrait être doté en 2026 de 1,279 milliard d'euros en AE et 1,047 milliard d'euros en CP**, soit une diminution de 232 millions d'euros (- 18 %) en AE et de 106 millions d'euros en CP (- 8,5 %). **La chute des crédits aura un impact sur l'ensemble des investissements prévus.** En particulier, l'importante diminution des AE devrait se répercuter non seulement sur les grands chantiers, mais aussi sur les dépenses d'investissement et d'intervention dans les DRAC.

<sup>1</sup> Note « Culture chiffres » n°1. Billetterie du spectacle vivant en 2024, ministère de la culture.

**Décomposition des principales mesures d'économies en AE**  
(en millions d'euros)



Source : commission des finances

**La trajectoire de fréquentation des monuments patrimoniaux est en hausse constante au cours des dernières années, un record ayant été constaté en 2023** : cette année-là, par rapport à l'avant crise sanitaire, la fréquentation annuelle avait enregistré une progression de plus de 6 %. **En 2023 et 2024, le nombre de visiteurs cumulés sur l'ensemble des opérateurs du programme 175 a atteint 44 millions.**

**Évolution de la fréquentation des opérateurs du programme 175**

(en nombre de visiteurs et en %)

	2022	2023	2024	Évolution 2024/2022 (%)
Musées	27 711 549	31 539 148	31 777 686	15 %
Monuments nationaux	11 123 363	12 735 947	12 279 653	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 834 912</b>	<b>44 275 095</b>	<b>44 057 339</b>	<b>13 %</b>

Source : ministère de la culture, réponse au questionnaire budgétaire

Comme l'ensemble des opérateurs de l'État, **les opérateurs du ministère de la culture sont soumis à un impératif de développement de leurs ressources propres, d'autant plus que la forte fréquentation des sites et leur caractère patrimonial impliquent des investissements lourds et fréquents**. Le ministère a donc autorisé la mise en place d'une **tarification différenciée applicable aux visiteurs non-résidents de l'Espace économique européen (EEE) de plus de 18 ans dans quelques établissements à partir de janvier 2026**. Ces hausses tarifaires devraient permettre de dégager plus de 23 millions d'euros de recettes supplémentaires dès 2026.

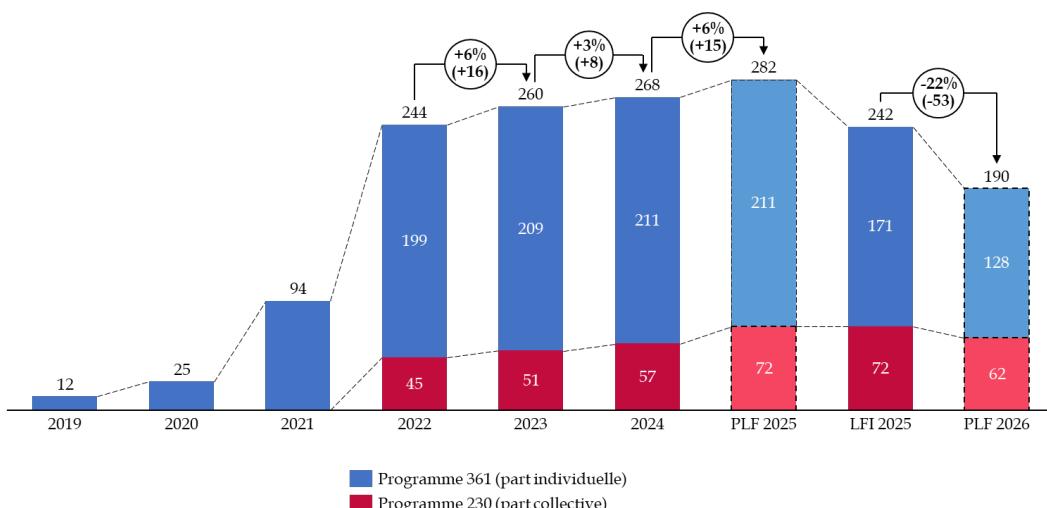
## 5. LA RÉFORME DU PASS CULTURE A POUR CORROLAIRE UNE FORTE RÉDUCTION DES MOYENS PRÉVUS

Le présent projet de loi de finances prévoit une dotation de **127,5 millions d'euros de crédits**. Le montant prévu en 2025 était de 210,5 millions d'euros, mais la commission mixte paritaire avait adopté une réduction de 35 millions d'euros des crédits du Pass culture. **L'économie supplémentaire prévue en 2026 s'élève donc à 43 millions d'euros**.

**Cette diminution découle de la réforme du Pass culture mise en place par décret en février 2025, qui recentre le dispositif sur les jeunes adultes, tandis que les jeunes scolarisés bénéficient de la part collective du Pass culture.**

## Évolution des crédits affectés au financement du Pass culture depuis 2019

(en millions d'euros)



Source : commission des finances

Désormais, les jeunes de 15 à 16 ans sont exclus du dispositif, alors que les jeunes de 18 ans bénéficient toujours de 150 euros, toujours sans condition de ressources. Une bonification, portant le montant à 250 euros, peut toutefois être accordée pour certains jeunes bénéficiaires d'allocation aux adultes handicapés ou dont les parents ont un revenu inférieur à un niveau fixé par arrêté.

### Impact de la réforme du Pass culture par tranches d'âge

Âge	Avant la réforme	Après la réforme
15 ans	20 euros	0
16 ans	30 euros	0
17 ans	30 euros	50 euros
18 ans	300 euros	150 euros + une bonification de 50 euros sous conditions

Source : commission des finances du Sénat

Les crédits consommés au titre du Pass culture sont chaque année supérieurs à ceux prévus en loi de finances. Ainsi, les montants prévus au PLF ne devraient de nouveau pas être suffisants pour 2025 et le ministère indique que, sous toutes réserves, la situation devrait également se reproduire en 2026.

Hors Pass culture, les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle proprement dite sont stables par rapport à 2025. La LFI pour 2025 avait cependant diminué d'environ 20 % les crédits dédiés par rapport à l'exécution 2024.

Réunie le 13 novembre 2025, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.

Réunie à nouveau le mercredi 26 novembre 2025, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits de la mission « Culture » tels que modifiés par son amendement réduisant de 87 millions d'euros les crédits consacrés à la part individuelle du Pass culture afin de prévoir l'extinction du dispositif.



**Vincent ÉBLÉ**  
Rapporteur spécial Sénateur de la Seine-et-Marne  
(Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain)



**Didier RAMBAUD**  
Rapporteur spécial  
Sénateur de l'Isère (Groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants)

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28